AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1213
FR0000121568-FS0482

8 août 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2013, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich / Aeschenvorstadt 48, 4002 Bâle, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 août 2013, par suite d'une cession d'actions CLUB MEDITERRANEE hors marché, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir à cette date 1 577 070 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 31 857 154 actions représentant 35 673 613 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.